

AFFAIRE N° 21 - Demande de remboursement de la taxe sur les spectacles formulée par M. A.S. QUEIROLO, Gérant du Cirque Brasil, en tournée à la Réunion.

M. MONDON donne lecture du rapport :

* Messieurs,

Par sa lettre en date du 27 Août 1963, M. A.S. QUEIROLO, Gérant du Cirque Brasil, en tournée à la Réunion, sollicite le remboursement des droits sur les spectacles d'un montant de frs. CFA. 118.449. qui lui ont été appliqués pour des représentations qu'il a données tout dernièrement à la Salle Saint-Jean à Saint-Denis.

S'agissant d'une troupe dont les moyens financiers sont assez faibles, j'estime que satisfaction devrait leur être donnée.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Le rapport présenté par le Maire est adopté à la majorité de 11 voix contre 9 voix et 1 abstention, mais à titre tout à fait exceptionnel.

X

X X